

AUDIOVALLEY

Société anonyme faisant ou ayant fait appel public à l'épargne

Siège social: Route de Lennik 451
1070 Bruxelles
Belgique

N° d'entreprise (RPM Bruxelles) : 0473.699.203

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 26 MAI 2021

Le conseil d'administration de la société AUDIOVALLEY (la "Société") a le plaisir d'inviter les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 26 mai 2021 à 10 heures 30 (heure belge) au siège social de la Société, par utilisation d'un moyen de communication électronique mis à disposition par la Société, à savoir une connexion Zoom, dont les formalités sont plus amplement décrites ci-après.

Etant donné que la présence physique à l'assemblée générale ne sera pas autorisée, les actionnaires qui souhaitent poser des questions en rapport avec les points à l'ordre du jour et qui ont rempli les formalités pour voter à l'assemblée générale sont invités à soumettre ces questions par écrit à la Société avant l'assemblée générale. Ces questions doivent être envoyées par e-mail à l'adresse sarah@audiovalley.com au plus tard le 19 mai 2021, 17 heures (heure belge).

Les réponses aux questions écrites seront données au plus tard le 26 mai 2021 à 08h00 (heure belge) sur le site web de la Société.

Ordre du jour et propositions de décisions:

- 1. Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020**
- 2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020 et de l'affectation du résultat**

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020 et la proposition du conseil d'administration de reporter la perte de l'exercice de 2.252.182,77 euros. Les pertes reportées s'élevant ainsi à 2.287.589,19 euros.

- 3. Décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020**

Proposition de décision: L'assemblée générale donne, par vote distinct pour chaque administrateur, décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

- 4. Décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020**

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

5. Renouvellement du mandat du commissaire

Proposition de décision : Le mandat de commissaire de la société EY Réviseurs d'Entreprises, représentée par Eric Van Hoof, arrivera à son échéance lors de l'assemblée générale du 26 mai 2021. Le mandat d'EY Réviseurs d'entreprises est renouvelé pour une période de 3 ans pour les exercices se clôturant le 31 décembre 2021, 2022 et 2023. La société EY sera toujours représentée par Eric Van Hoof pour ces trois prochaines années.

Pour être adoptées, les propositions reprises aux points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire doivent réunir la majorité simple des voix présentes ou valablement représentées participant au vote.

Formalités de participation

Pour assister à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires doivent se conformer aux dispositions suivantes:

- Conformément à l'article 25, premier alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent participer à distance à l'assemblée générale ordinaire doivent en informer le conseil d'administration au plus tard le mercredi 19 mai 2021 par email à l'adresse sarah@audiovalley.com.
- Conformément à l'article 25, second alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent participer à distance à l'assemblée générale ordinaire doivent transmettre au plus tard le mercredi 19 mai 2021 une attestation délivrée par leur institution financière agréée certifiant l'indisponibilité des actions dématérialisées jusqu'à la clôture de l'assemblée générale par email à l'adresse sarah@audiovalley.com.
- Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire. Les procurations, établies conformément au modèle prescrit par la Société, doivent être transmises au plus tard le mercredi 19 mai 2021 par email à l'adresse sarah@audiovalley.com. Les procurations, établies conformément au modèle prescrit par la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse www.audiovalley.com ainsi que sur la plateforme d'ABN AMRO (www.abnamro.com/evoting).
- Les propriétaires et, le cas échéant, les mandataires, ayant respecté les formalités précitées recevront par retour d'e-mail, le mardi 25 mai 2021, à 18 heures au plus tard, les modalités de connexion à l'assemblée générale à distance, à savoir les données à la connexion Zoom.
- Les participants à l'assemblée générale du 26 mai 2021 exerceront leurs droits exclusivement en votant à distance avant l'assemblée générale (a) par correspondance ou (b) par procuration à un mandataire au plus tard le mercredi 19 mai 2021, au moyen de formulaires mis à disposition sur le site web de la Société (www.audiovalley.com) ainsi que sur la plateforme d'ABN AMRO (www.abnamro.com/evoting). Le formulaire de vote à distance ou par procuration est à renvoyer complété et signé à l'adresse sarah@audiovalley.com.

Les documents que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires pourront être consultés gratuitement et téléchargés sur le site Internet de la Société à l'adresse www.audiovalley.com ainsi que sur la plateforme d'ABN AMRO (www.abnamro.com/evoting) à partir du vendredi 7 mai 2021.

Pour le conseil d'administration,

Alexandre Saboundjian